

ANNECY, MARDI 15 NOVEMBRE 2022

SOCIAL

Le Conseil départemental apporte son soutien à l'association pour le Logement Savoyard - Agence Départementale d'Information sur le Logement 74

Estelle Bouchet, Vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie déléguée à l'autonomie et au logement et Aurore Termoz, Présidente de l'Association Pour le Logement Savoyard - Agence Départementale d'Information sur le Logement 74 (PLS.ADIL 74) ont signé lundi 14 novembre une convention de partenariat. Les actions menées par l'association s'inscrivent en cohérence avec les orientations du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (pilote conjointement par le Conseil départemental et l'Etat), et les missions sociales du Département.

L'association PLS.ADIL 74 déploie ses actions autour de deux activités :

- l'Agence Départementale d'Information sur le Logement qui a pour mission d'informer gratuitement et en toute objectivité les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial.

En 2021, l'ADIL a comptabilisé **6 069 demandes d'informations tous moyens confondus** (présentiel, distanciel et téléphoniques).

- La gestion du fichier des demandeurs de logements sociaux et enregistrement des demandes. L'application PLS favorise, par la cotation établie en fonction des publics prioritaires de l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, une attribution des logements sociaux mieux concertée et équitable.

A travers cette convention, l'association PLS.ADIL 74 s'engage à diffuser et vulgariser par divers moyens les informations relatives à l'accès et au maintien dans le logement, en direction des publics et des professionnels, et à soutenir le Département dans ses actions de prévention des expulsions (demi-journée d'informations des responsables des pôles médico-sociaux, mise en place d'un partenariat spécifique avec les associations assurant par convention avec le département les mesures d'accompagnement social spécifique dans le cadre du dispositif APSL ...). Pour lui permettre de mener à bien ses missions, le Conseil départemental s'est engagé à hauteur de **40 000€ au titre de l'année 2022**.

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse

Perrine LODS

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

Leslie Gros

06 89 53 87 32 / 04 50 33 49 89

media@hautesavoie.fr

hautesavoie.fr/espacepresse

[@htesavoiepresse](https://twitter.com/htesavoiepresse)